

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Page 1

Informations générales exposant :

Raison Sociale : _____

Adresse de l'entreprise : _____

Code Postal : _____ VILLE : _____

Téléphone portable : _____ Téléphone fixe : _____

E-mail : _____

N° de registre de Commerce : _____

Code NAF : N° SIREN / SIRET :

N° TVA Intracommunautaire :

Domiciliation bancaire (RIB / IBAN à joindre obligatoirement) : _____

Représentant légal :

NOM : _____ Prénom : _____

Qualité / Fonction : _____

Responsable du stand pendant le Forum :

NOM : _____ Prénom : _____

Qualité / Fonction : _____

Téléphone portable : _____ E-mail : _____

Adresse de Facturation :

Raison sociale à facturer : _____

Adresse postale : _____

Code Postal : _____ VILLE : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

N° TVA Intracommunautaire :

Merci de compléter l'intégralité de ce document à défaut de quoi, votre demande d'inscription ne sera pas prise en compte.

Retrouvez toutes les infos utiles et tous les documents annexes du dossier d'inscription sur le site Internet officiel:
www.forum-de-montlucon.fr

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Page 3

Nos tarifs ont été calculés au plus juste, (Surface d'exposition / Total des charges). Pour l'édition 2027, ils sont identiques à ceux de 2023 et 2025, nous avons décidé de ne pas répercuter les augmentations que nous avons subit en 4 ans, pour permettre à un maximum d'exposants d'être avec nous pour cette nouvelle édition.

En revanche, après le 15 janvier 2027, nous appliquerons AUTOMATIQUEMENT une majoration forfaitaire de 5% sur le montant total facturé pour les points suivants:
 * Retard du règlement du solde. * Réception des documents annexes d'inscription. * Demande de modification de prestation(s).

Pendant la période complète du Forum, incluant le montage et le démontage: si une demande de modification du plan de stand prévu, est sollicité par l'exposant, cette intervention ne sera réalisée que si: les disponibilités du personnel, du matériel en stock et du planning de montage le permettent.

Toute modification non planifiée sera facturée.

Nos tarifs incluent une prestation complète (Hors moquette et accès internet):

L'éco-participation, l'inscription au plan guide du visiteur, votre enseigne sur le stand, sur le site Internet officiel: www.forum-de-montlucon.fr, sur la Page facebook officielle, vos badges exposants personnalisés, un accès parking exposants (en fonction de la surface de votre stand), tables et / ou plateaux, chaises, le montage et démontage des cloisons de séparation entre stands, un remplissage de bassin éventuel, coffret(s) électrique de 2 prises de 16 ampères, d'un éclairage de 200 Watts par module de 9m², la mise à disposition de containers pour vos cartons et déchets. Seul l'accès à Internet fait l'objet d'une facturation parallèle par le Parc des Expositions.

GRILLE DES TARIFS FORUM 2027

STAND AVEC VENTE (Par module de 9 M²)

MONTANT UNITAIRE HORS TAXES :	QUANTITÉ:	TOTAL HORS TAXES:
- De 9 à 27 m ² - Inclus 3 à 5 badges exposants + 1 Pass parking	100 € - m ²	m ²
- De 36 à 54 m ² - Inclus 7 badges exposants + 2 Pass parking	95 € - m ²	m ²
- De 63 à 90 m ² - Inclus 10 badges exposants + 4 Pass parking	87 € - m ²	m ²
- De 90 à 126 m ² - Inclus 15 badges exposants + 6 Pass parking	83 € - m ²	m ²
- 127 m ² et plus - Inclus 20 badges exposants + 8 Pass parking	77 € - m ²	m ²

STAND SANS VENTE (Par module de 9 M²)

- De 9 à 54 m ² - Badges + Pass parking (Idem surface vente)	89 € - m ²	m ²
- De 54 à 126 m ² - Badges + Pass parking (Idem surface vente)	83 € - m ²	m ²
- 127 m ² et plus - Badges + Pass parking (Idem surface vente)	72 € - m ²	m ²

STAND EXTRA PÊCHE (Par module de 9 M²)

- De 9 à 27 m ² - Badges + Pass parking (Idem surface vente)	630 €	Nb de modules :
MAXIMUM. Rappel: 1 module = 9 m ²	Par module de 9 m ²	

OPTIONS DE STAND

ANGLE DE STAND (2 faces ouvertes ou +)	150 €	
PORTE avec CLEF (Uniquement pour les réserves de plus de 3m ² minimum).	170 €	
BADGES EXPOSANTS SUPPLEMENTAIRES (Gratuits pour licenciés FFPS)	8 €	
PASS PARKING SUPPLEMENTAIRE (SOUS RÉSERVE, CES PASS SONT LIMITÉS)	20 €	

STAND ASSOCIATIF sans vente, PRESSE, MEDIAS...

Nous contacter	m ²
----------------	----------------

Tables et/ou Plateaux avec treteaux (Gratuit si les besoins sont notés)

Plusieurs tailles sont possible, à voir au moment de l'installation.

GRATUIT Mais avec DÉPÔT DE CAUTION	Noter le nombre de mètres linéaire !
------------------------------------	--------------------------------------

MOQUETTE (Ignifugée posée avec film protecteur) :

Préciser la ou les couleurs souhaitées:

5,50 € - m ²	m ²
-------------------------	----------------

Frais de dossier (1 dossier obligatoire par exposant)

TARIF UNIQUE, incluant: Badges personnalisés, communication, frais éco...

Avant le 15-01-2027	Après le 15-01-2027	
90 €	200 €	90

Nom de la société:

Nom du responsable:

Pays de référence TVA:

Signature du responsable avec la mention lu et approuvé:

TOTAL Hors Taxes : €

TVA 20% : €

TOTAL TTC : €

Montant du 1^{er} acompte: 40% à la commande : €
 À nous régler au plus tard, 30 jours après votre réservation !

Montant du solde 60% : €

À nous régler à LA VALIDATION DE DÉFINITIVE DE VOTRE COMMANDE, et au plus tard, le 15 janvier 2027, dernier délai.

Si le règlement n'est pas effectué avant cette date: une majoration de 5% sera effectuée sur le montant total de votre commande.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Page 4

COMMENT EFFECTUER VOS PAYEMENTS:

Retrouvez toutes les infos utiles et tous les documents annexes du dossier d'inscription sur le site Internet officiel:

www.forum-de-montlucon.fr

UNIQUEMENT PAR Virement bancaire :

Vous pouvez nous adresser vos paiements d'acompte et de solde, à l'aide du RIB / IBAN du GN CARPE ci-dessous en précisant dans le libellé de virement:

- Le NOM de votre société, entreprise...
- La référence " FORUM 2027 "

Titulaire du compte (Account Owner)				
GROUPEMENT NATIONAL CARPE				
Identifiant NATIONAL de compte bancaire - RIB				
Code Banque 10278	Code Guichet 07317	N° de compte 00020143501	Clé R.I.B. 29	Domiciliation CCM BRESSAN
Identifiant INTERNATIONAL de compte bancaire				
IBAN (International Bank Account Number) FR76 1027 8073 1700 0201 4350 129				BIC (Bank Identifier Code) CMCIFR2A
<i>Domiciliation: CCM BRESSAN - 22 Rue Gustave Leger - 01000 BOURG EN BRESSE - 04 74 32 89 32</i>				

VALIDATION DE LA COMMANDE:

Paieement de l'acompte obligatoire : les 4 pages du dossier d'admission doivent être envoyés en même temps que votre règlement de 40 % du montant T.T.C. de la participation. A défaut de virement bancaire, cette demande sera considérée comme nulle.

Je soussigné - NOM : Prénom :

Représentant la société :, en qualité de :

Atteste l'exactitude des informations mentionnées dans ce document.

Je certifie:

- Avoir pris connaissance du Règlement Intérieur du Forum 2027, les accepter et respecter l'intégralité des clauses.
- Avoir pris connaissance de la Charte de l'exposant les accepter et respecter l'intégralité des articles.
- Avoir pris connaissance de la Fiche sécurité, d'en accepter toutes les règles et de fournir les documents demandés si besoin.
- Que l'entreprise que je représente n'est pas en cessation de paiement à la date de la présente demande et certifie l'exactitude des renseignements portés sur cette demande d'admission.
- Avoir contracté et pouvoir fournir à demande, une attestation d'assurance comme spécifié au chapitre 10 du règlement Intérieur.
- Pouvoir présenter sur demande, une attestation de la DDCSPP ou des services vétérinaires, (pour les exposants fabricants et vendeurs d'appâts).

Je m'engage à:

- Effectuer le paiement de l'acompte sur frais de participation soit 40 % du montant T.T.C. de la participation en même temps que les formulaires d'inscription, dans les 30 jours maximum après l'acceptation du devis et la validation de ma commande.
- À payer l'intégralité du solde de la facture 60% au plus tard le 15 janvier 2027 (par virement bancaire uniquement).
- A défaut, ma société, ne pourra prétendre occuper l'emplacement réservé et les acomptes seront acquis au GN Carpe à titre de clause pénale. La mise à disposition de l'emplacement ne sera accordée qu'après règlement du solde.
- Tout emplacement non occupé le vendredi 26 février à partir de 15 heures, (sans accord préalable) sera mis à la disposition du GN Carpe et attribué à un autre exposant.
- Autoriser, le GN Carpe à utiliser le logo et le Nom de la société que je représente, sur tous supports de communication avec pour objectif, la promotion du Forum International de la Carpe et du Silure de Montluçon 2027.

Cachet de la société :

Fait à :, le :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé, bon pour accord »

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Contacts :

Dossiers, inscriptions, facturations :

Fernand DE CASTRO - Tél: 06 86 90 52 27 - Mail: f.decastro@wanadoo.fr

Organisateur du Forum :

GN CARPE - Forum de Montluçon
16, rue Impériale
26 600 SERVES SUR RHÔNE

Merci d'utiliser cette adresse pour tout envoi de courrier postal :

Planning de montage et démontage des stands :

L'accès aux parkings et halls du parc exposition, et strictement interdit à toute personne qui ne portera pas de badge personnalisé fournis par les organisateurs, et se verra immédiatement expulser par le personnel de sécurité. Ces badges sont à retirer à l'accueil exposant dès votre arrivée sur le site.

MONTAGE DES STANDS :

L'accueil des exposants et le montage des stands s'effectuera dès le mardi 23 février de : 10H00 à 20H00.

Le mercredi 24 et le jeudi 25 février l'accueil du Forum et le Parc Exposition seront ouverts de: 8H00 à 20H00.

Le vendredi 26 février de : 8H00 à 18h00. - À partir de 19H00 - Plus personne n'aura accès aux halls d'exposition.

L'accueil des exposants sera fermé le vendredi 26 février à 17H00, il ne sera ensuite plus possible de récupérer des documents (Badges, Pass, etc.) ou de débiter l'installation d'un stand.

DEMONTAGE DES STANDS :

À partir du dimanche 28 février de: 17H00 à 23H00. Les lundi 1^{er} et mardi 2 mars de: 8H00 à 20H00

Tout démontage avant 17H00 le dimanche 28 février est interdit.

ATTENTION INFOS LIVRAISONS ET RECEPTION DE MATERIEL:

Le déchargement des camions, la réception des palettes et colis, se feront sur les mêmes horaires que le montage des stands.

En dehors de ces horaires, toutes les livraisons seront refusées.

Malgré tous nos efforts et notre attention, il est possible que de la « casse » survienne pendant le déchargement. Merci de bien filmer et emballer vos palettes, vérifier le chargement au moment de la prise en charge par le transporteur. Ci-possible essayer d'être présent pour réceptionner vos matériels. Nous ne déchargerons pas de camion, si notre personnel estime qu'il y a le moindre risque de renversement ou de chute de matériel. Vous en serez informés si c'est le cas. Si malgré notre vigilance, de la casse survient lors de la livraison, de la prise en charge, de l'expédition ou du déchargement, le GN CARPE, se dégage de toute responsabilité, et ne peut en aucun cas être tenu pour responsable. .

Pour éviter les erreurs de stockage, et les pertes de temps, merci de bien indiquer sur chaque palette et colis:

Forum de Montluçon - Le NOM de votre société - Le NOM du Stand s'il est différent - Le nom du responsable du stand et son N° de téléphone.

Adresse de livraison: Parc des Expositions - 70 rue Eugène Sue - 03 100 MONTLUÇON - Tél: 04 70 05 25 25

OUVERTURE AU PUBLIC :

Le samedi 27 février de : 9H00 À 19H00. À partir de 19H30 soirée festive et conférences nocturnes (sous réserve).

Le dimanche 28 février de : 9H00 À 17H00.

Les exposants pourront accéder à leurs stands à partir de 7H00. (Accès par le parking exposants).

GARDIENNAGE ET SECURITE :

Un service de gardiennage de l'ensemble des bâtiments sera mis en place par le GN Carpe (Jour et nuit) à compter du jeudi 25 février à 20H00, jusqu'au lundi 1^{er} mars à 9H00.

Cependant, chaque exposant est responsable de la surveillance de son stand et de ses matériels, pendant les périodes de montage et démontage : Ni le GN Carpe ni le Parc des Expositions, ne pourraient être tenus pour responsables en cas de perte ou de vol de matériel.

Toutefois, il est rappelé que l'exposant doit souscrire une assurance couvrant les dommages aux matériels et aux marchandises qui lui seront confiés ou qui lui appartiennent avec clause de renonciation à recours contre le GN Carpe, Il doit également souscrire une police d'assurance, en responsabilité civile couvrant son activité pour la durée de la manifestation.

Il est interdit, d'entreposer tout matériel explosif ou inflammable sur les stands. (Bouteille de gaz ou autre...).

Le locataire sera responsable des dommages de toutes natures causés au matériel mis à sa disposition par les organisateurs. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités dans le cas d'un sinistre causé par l'exposant, et ne saura se substituer aux obligations de l'exposant.

CHARTRE DE L'EXPOSANT

L'exposant s'engage à :

- 1- Respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires concernant la raison sociale, l'adresse, la publicité et l'affichage des prix, les conditions de crédits, l'hygiène alimentaire. Chaque stand devra comporter en ENSEIGNE, la raison sociale et l'adresse de l'entreprise.
- 2- Au cas où la transaction ne serait pas conclue immédiatement avec le client à maintenir toutes les propositions faites, pendant toute la durée du Forum 2027.
- 3- Garantir la conformité exacte du produit commandé avec celui livré.
- 4- Respecter les délais de livraisons qui doivent être inscrits sur les bons de commande.
- 5- Assurer un service après-vente clairement défini (en outre, préciser si le SAV est assuré par l'exposant, par le fabricant ou par un prestataire de services dont l'exposant fournira l'adresse). Cette mention devra être obligatoirement inscrite sur toute facture et/ou bon de commande délivré au client.
- 6- Améliorer l'accueil et surveiller le comportement et les procédés de vente de ses vendeurs et collaborateurs présents, tant vis-à-vis du public que des autres exposants.
- 7- Être présent en permanence sur le stand dans le respect des dates et horaires d'ouverture du Forum International de la Carpe et du Silure de Montluçon 2027.
- 8- Se conformer aux dispositions des articles du règlement intérieur du Forum international 2027, portant notamment sur les pratiques commerciales.
- 9- Laisser les cloisons, structures métalliques et tout matériel en parfait état. En cas de dégradation, le remplacement du matériel sera facturé à la société.
- 10- Trier ses déchets : (verres / cartons, papiers, bois, métaux, déchets de moquette, plastique / déchets ménagers) qui seront déposés par les représentants de la société, dans les containers destinés à cet effet et situés en extérieur, à proximité des halls. Les surfaces d'exposition seront remises en bon état par l'exposant à l'issue du salon. Ci-besoin, la remise en état sera facturée à l'exposant ou la caution sera conservée.
- 11- Restituer la totalité du matériel qui lui aura été prêté pour l'installation de son stand ou pour l'ensemble du salon (transpalette, échelles, tables, tréteaux, chaises, Etc.)
- 12- Accepter toutes ces clauses et celles du règlement intérieur en annexe et des règles de sécurité qu'il s'engage à télécharger sur le site Internet : www.forum-de-montlucon.fr. En respectant les dispositions sachant que le contrat pourrait être résilié de plein droit, sans mise en demeure, sans préjudice des dommages-intérêts qui pourraient être réclamés. En conséquence, le GN Carpe ou le Parc des expositions, pourrait procéder immédiatement à des sanctions (Fermeture de stand, etc.) sans que l'exposant ne puisse prétendre à un quelconque dédommagement financier et matériel de la part de l'organisateur.
- 13- Informer ses clients (sur son stand) des nouvelles dispositions des articles L121-97 et L121-98 du code de la consommation relatif au délai de rétractation.
- 14- Ne pas organiser de jeux ou de tombola. Toute tombola, autre que celle organisée par le GN Carpe est interdite pendant le Forum de Montluçon 2027.
- 15- Ne pas sonoriser son stand. Toute autre sonorisation que celle en fixe, du Parc des expositions, est interdite.

ATTENTION

La non-acceptation de cette « Charte de l'exposant », entraîne ipso-facto un refus d'admission au forum 2027.

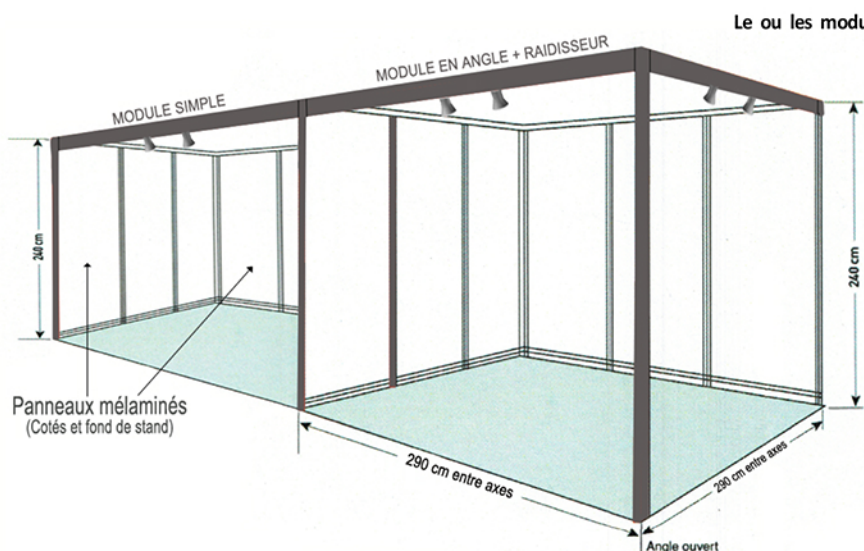
Retrouvez toutes les infos utiles et tous les documents annexes du dossier d'inscription sur le site Internet officiel:
www.forum-de-montlucon.fr



MONTAGE DE VOTRE STAND - Page 1

DÉTAIL DE 2 MODULES 9 M²

1 simple, et 1 en angle (Option)



Le ou les modules de 9 m² « simple » qui vous seront fournis, comprennent :

- Profils Alu Hauteur 240 cm
- Cloisons mélaminées
- Raidisseur de façade
- 1 rail de 2 spots (200 W)
- 1 bloc d'alimentation électrique de 16 Amp

Pour 1 ou plusieurs angles (en option)

- 1 rail de spots supplémentaire par angle.



Le Parc exposition « Monev » de Montluçon, est composé de 4 halls, de 4374 m² chacun, avec une surface sous plafond limitée (Voir ci-dessous) Ces quatre Halls peuvent accueillir chacun 252 modules de 9 m², équipés d'un bloc électrique de 16 Amp. Et d'un éclairage de 200 watts par module. Pour disposer de tables, plateaux et chaises, il vous suffit d'en faire la demande sur la fiche d'inscription.

Nous montons des cloisons de séparation entre les stands, et nous l'adapterons à votre plan. (A tracer sur la Fiche « Montage de votre stand page 2 »). Vous trouverez ci-dessous quelques infos, en prévision de votre plan de montage.

HAUTEUR DES STANDS :

Les constructions des stands doivent être effectuées en tenant compte de la hauteur maximale suivante dans les halls

Pour les Halls A et B : La hauteur maximum utilisable est de 3,60 mètres

Pour les Halls C et D : La hauteur maximum utilisable est de 5,25 mètres.

Pour les stands mitoyens, les installations ne peuvent pas dépasser 2,50 mètres de hauteur et ne doivent pas être recto-verso; le côté opposé au stand doit être propre afin de respecter le rendu visuel du stand accolé.

RÈGLE DE CONSTRUCTION :

• Ouverture des stands sur les allées : chaque façade de stand ouvrant sur une allée de circulation doit conserver une ouverture de 50 %.

Les installations doivent permettre une grande visibilité à travers les stands et ne pas gêner les stands voisins.

• Constructions d'enseignes ou structures de 0 à 2,50 mètres de hauteur :
 - aucun retrait nécessaire.

• Constructions d'enseignes ou structures de 2,50 à 3,50 de hauteur :
 - retrait de 1 mètre par rapport aux stand mitoyen.

• Toute construction au delà des 3,50 mètres doit faire l'objet d'une demande préalable.

• Cloisons mitoyennes : toute construction à moins d'un mètre de retrait du stand mitoyen doit mesurer moins de 2,50 mètres. Le côté opposé au stand doit être neutre, uni et lisse au risque de démontage

• Dégagement des allées : Aucune construction, éclairage, signalisation ou objet ne devra dépasser dans les allées de circulation.

• En périphérie des Halls : les constructions d'enseignes ou structures ne peuvent excéder 2,50 mètres pour les Hall A & B. Cette hauteur est de 3,50 mètres pour les Halls C et D.

La vérification des informations est de votre responsabilité.

• Toute enseigne cherchant à créer un trouble sur son voisinage fera l'objet d'un passage en commission avant l'ouverture du salon sous peine de démontage. Nous sommes à votre disposition pour toutes informations complémentaires par courriel à l'adresse suivante: forum-de-montlucon@orange.fr.

